

Procès-Verbal

Nº 54

COMMISSION DES FINANCES

— : — : — : — : : — : — : — : — : : — : — : — : — : —

Séance du Mardi 13 Juillet 1920.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la
Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, BOUDENOOT, CHERON, DAUSSET,
DEBIERRE, DUBOST, JEANNENEY, RAPHAEL-GEORGES LEVY,
THIERY, RIBOT, HIRSCHAUER, CLEMENTEL.

—:—:—:—:—:—:—:—:—:—:—

SOMMAIRE

I - Budget de 1920 - Suite de la Guerre.

—:—:—:—:—:—:

I. - BUDGET DE 1920 - SUITE DE LA GUERRE.

Chap. 51 (service de santé)- Réduction de 2.871.000 frs
52 (allocations)- Réduction de 1.000 frs
53 (matériel) - Réduction de 2.776.720 frs
54 (soutiens de famille) - Réduction de 2.371.000Fr
55 (oeuvres militaires)- Réduction de 85.000 Frs
56 (éducation physique) - Réduction de 2 millions,
afin que le Gouvernement étudie un plan d'ensemble de
cette question.
Chap. 57 (dépenses secrètes).

M. A. DUBOST, demande la justification de ce chapitre.

M. HENRY CHERON, RAPPORTEUR, répond qu'il réclamera une compression de ce chapitre pour l'avenir.

Algérie et Tunisie.

Chap. 58 (état-major)- Réduction de 82.000 frs pour
amener une diminution du nombre des officiers.
Chap. 59 (génie) - Réduction de 30.700Fr, même motif
Chap. 60 (intendance) - Réduction de 25.900Fr, même motif
Chap. 61 (service de santé) - Réduction de 26.040 frs,
(Même motif)
Chap. 63 (solde de l'infanterie) - Réduction de 556.850Fr
même motif.
Chap. 64 (cavalerie) - Réduction de 221.230frs, même motif
Chap. 65 (artillerie)-Réduction de 158.580Fr, même motif
Chap. 66 (génie)-Réduction de 18.130Fr, même motif
Chap. 67(aéronautique)-Réduction de 2.650Fr, même motif
Chap. 68(train des équipages)-Réduction de 11.340frs
même motif.
Chap. 69(troupes d'administration)- Réduction de
288.300 frs.

Chap. 71 (déplacements)- Réduction de 230.000 frs. Amener une diminution de la fréquence des déplacements.
Chap. 72 (transports)- Réduction de 100.000 frs. On n'a pas tenu compte de la baisse des prix.
Chap. 74 (allocations)- Réduction de 500.000 frs. Les soutiens de famille n'atteignent pas la proportion prévue.
Chap. 75 (justice militaire)- Réduction de 93.000 frs.
Chap. 76 (établissements pénitentiaires)- Réduction de 329.700 frs. L'effectif des détenus diminue.
Chap. 79 (établissement de l'artillerie, personnel civil) - Réduction de 296.000 frs.
Chap. 81 (établ. du génie)- Réduction de 300.000 frs
83 (établ. de l'aéronautique)- Réduction de 520.000 frs
86 (établ. de l'intendance)- Réduction de 300.000 frs
90 (fourrages)- Réduction de 1 million. On n'a pas tenu compte de la baisse des prix.
Chap. 92 (habillement,)- Réduction de 2.851.640 frs. On n'a pas tenu compte de la valeur d'utilisation des stocks.
Chap. 93- (automobiles)- Réduction de 200.000 frs
97- (hôpitaux)- Réduction de 1.570.000 frs. Personnel trop nombreux, économies à réaliser sur le matériel.
Chap. 99 (éducation physique)- Réduction de 40.000 frs, absence de plan d'ensemble.
Chap. 102 (allocations pour charges de famille)- Réduction de 263.510 frs.

Troupes Coloniales.

Chap. 109 (matériel)- Réduction de 34.000 frs
112 (service de santé)- Réduction de 86.800 frs
116 (manoeuvres)- Réduction de 20.000 frs
118 (recrutement) - Réduction de 12.000 frs
123 (habillement) - Réduction de 500.000 frs
124 (hôpitaux) réduction de 200.000 frs
125 (allocations aux militaires soutiens de famille) - Réduction de 10.000 frs, même motif qu'au chap. 74
129 (corps d'occupation de Chine).

M. A. DUBOST, demande quelle est l'utilité de ce corps d'occupation.

M. LE PRESIDENT. - Nous demanderons des explications à M. le Ministre sur ce chapitre.

Maroc.

M. LE RAPPORTEUR propose d'incorporer l'indemnité pour charges militaires aux ayants droit, sans attendre le vote de crédits supplémentaires (Approbation).

Chap. 134 (état-major)- Réduction de 218.300 frs
officiers en surnombre
135 (artillerie)- Réduction de 122.300 frs
même motif
136 (intendance) - Réduction de 80.000 frs
Même motif
137 (service de santé) - Réduction de 80.000 frs
même motif
139 (Infanterie) - Réduction de 683.200 frs
Même motif, effectifs trop nombreux
140 (Cavalerie) - Réduction de 706.430 frs
Même motif

- Chap. 141 (artillerie) - Réduction de 214.800 frs
Même motif
142 (génie) - Réduction de 54.000 frs
Même motif
143 (aéronautique) - Réduction de 190.900 frs
Même motif
144 (train des équipages) - Réduction de 346.300 frs
Même motif
145 (troupes d'administration) - Réduction de 25.100
Même motif
147 (déplacements) Réduction de 203.600 frs
148 (transports) - Réduction de 1 million
149 (justice militaire) - Réduction de 34.400 frs
Compression des frais et des effectifs.
150 (établ. pénitentiaires) - Réduction de 52.000 frs
153 (établ. de l'artillerie) - Réduction de 183.000 frs
Abus dans le service automobile
154 (établ. du génie) - Réduction de 2 millions.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourrez faire remarquer qu'il est fâcheux que les dépenses les plus diverses soient bloquées dans ce chapitre, par exemple les chemins de fer et les casernements.

- Chap. 155 (aéronautique) - Réduction de 500.000 frs
157 (établ. de l'intendance) - Réduction de 1 million
Effectif exagéré des personnels.
160 (fourrages) - réduction de 3 millions.
L'extension du service automobile doit diminuer l'effectif des chevaux. En outre, baisse de prix des fourrages.
162 (habillement et campement) - Réduction de 806.000 frs
164 (combustibles pour automobiles) - Réduction de 200.000 frs
167 (hopitaux) réduction de 500.000 frs

Troupes Coloniales

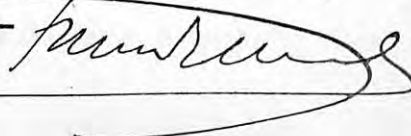
- Chap. 183 (habillement) - Réduction de 611 000 frs

M. DUBOST, fait remarquer que les dépenses d'occupation des Colonies sont très élevées.

- Chap. A (personnel temporaire) - Réduction de 700.000 frs
Licencier le personnel au fur et à mesure des liquidations.
D (matériel) - Réduction de 182.000 frs, cesser les locations d'immeubles.
E (impressions) - Réduction de 260.000 frs. Transport de 800.000 frs au budget ordinaire, chap. 5 bis.
F (archives) - Transféré au budget ordinaire, de même que le chap. G (Légion d'Honneur)
H (frais de déplacements et transports) - Réduction de 2 millions.

La séance est levée à midi.

*Le Président de la Commission
des Finances,*



Procès-Verbal

Nº 55

COMMISSION DES FINANCES

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

2^e Séance du Mardi, 13 Juillet 1920

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, BERARD Alexandre, BIENVENU-MARTIN, DAUSSET, DUBOST, DEBIERRE, CLEMENTEL, HENRY CHERON, Général HIRSCHAUER, MILAN, Jean MOREL, NOULENS, MARRAUD, PERCHOT, RIBOT, de SELVES.

— ∴ — ∴ — ∴ — ∴ —

SOMMAIRE

I - Budget de 1920.- Suite de la Guerre.- Ravitaillement.-
Finances.

— : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — :

I -BUDGET DE 1920 - SUITE DE LA GUERRE.

Chap. L (recrutement)- Réduction de 13.500 frs, pour amener une diminution des frais de déplacement.

Chap. M (service géographique)- réduction de 50.000 frs
licenciement du personnel temporaire.

Chap. N (chemins de fer).

M. DUBOST, demande ce que l'on fait des 6.000 kilomètres construits, et à qui ils appartiennent.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Quelques lignes sont déposées.

M. HENRY CHERON, RAPPORTEUR, ajoute que l'on n'est pas encore fixé sur les lignes qu'il faudra conserver.

M. DUBOST, s'étonne que, pour une opération aussi coûteuse, un plan précis n'ait pas encore été établi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les départements intéressés ont été consultés à ce sujet, et des négociations sont en cours. Je propose une réduction indicative de 2millions.--(Approbation
Chap. O (artillerie)- Réduction de 2.975.000 frs
Chap. P (fabrications de matériels divers à substituer aux

fabrications de guerre).

M. BIENVENU-MARTIN, est étonné de la nouvelle direction donnée à ces services.

M. LE PRESIDENT. - Pour que le ministre fasse cesser toute fabrication par les établissements de la guerre, étrangère aux besoins de l'armée, je propose une réduction de 10 millions.-
(Adopté).

Chap. Q (avances aux poudres)

M. LE PRESIDENT. - Comme on ne doit plus construire de bâtiments pour le service des poudres, je demande la suppression de ce chapitre. (Adopté).

Chap. R (génie).-- Réduction de 8.155.000 frs. Personnel trop nombreux au service des bois.

Chap. T (personnel de l'intendance) - Réduction de 3 millions, pour activer les travaux de liquidation.

Chap. V (service de santé) - Réduction de 12.800.000 frs, Les dépenses paraissent trop élevées.

Chap. W (soutiens de famille) - Réduction de 10 Millions. Les jeunes classes comprennent peu de soutiens de famille.

Chap. Y (assistance).-- Réduction de 340.000 frs.

Chap. Z (décorations) - Réduction de 1.300.000 frs. Personnel trop nombreux.

Chap. AA (indemnités)- Réduction de 996.460 frs

Chap. AC (armée d'Orient).

M. DE SELVES, demande si M. le Président du Conseil sera entendu sur cette question.

M. LE PRESIDENT. - Nous l'interrogerons quand il se présentera devant nous, comme la chose a été entendue.

Chap. AE (contingents de nationalités étrangères).

M. ALEXANDRE BERARD, demande une réduction de 1 million pour en finir avec les expéditions dans le proche Orient. (Adopté).

DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

Sont renvoyés au budget ordinaire:

Le chap. II (artillerie).

Le chap. III (génie), avec une réduction de 3.500.000 frs

Le chap. IV (aéronautique), avec une réduction de
1.220.000 frs.

Le chap. V (intendance), avec une réduction de 415.000frs

Le chap. VI (service de santé), avec une réduction de
300.000 frs.

Sont supprimés:

Le chap. VII (éducation physique),

Le chap. VIII (poudres).

Service des poudres.

M. LE RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

Le vote de ce budget donne lieu aux observations
suivantes:

Chap. 5 (établissements producteurs)- Réduction de
118.000 frs.

Chap. 11 (achat de terrains).- Supprimé.

Chap. 18 (personnel civil temporaire)- Réduction de
13.000 frs. - Effectifs trop nombreux.

Chap. 19 (agence comptable) - Réduction de 4.000 frs.
Même motif.

Chap. 22 (établissements producteurs).- Réduction de
1.473.000 frs.- Motif analogue à celui du chap.P.

Chap. 27 (achat de terrains).

M. LE PRESIDENT.- A la fin de 1918 et de 1919, le Sénat, sur la proposition de notre commission n'a pas voté ces crédits.
Il y a là probablement des dépenses engagées en dehors de l'autorisation du Parlement.

M. RIBOT, dit qu'il s'agit de réparer des bâtiments détériorés pendant la guerre.

M. LE RAPPORTEUR, pense que le Gouvernement nous apportera la liste de ce qu'il entend conserver.

M. LE PRESIDENT.- Je dois rappeler que l'on a construit des établissements qui dépassent les besoins du temps de paix et peut-être même du temps de guerre. En outre, on a reconstitué des outillages inutiles.

Nous demanderons au Gouvernement des explications sur ce chapitre. (Approbation).

M. LE RAPPORTEUR, donne lecture de la partie de son rapport relative au "Compte d'entretien des troupes d'occupation en pays étranger" et au " Budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix ".

COMMERCE. - RAVITAILLEMENT.

M. PERCHOT, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. A (administration centrale).

M. NOULENS, dit que le personnel est trop nombreux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Une réduction de 500.000 frs semble possible. (Approbation).

Chap. B (indemnités).- Réduction de principe de 5.000frs sur le nombre d'heures supplémentaires.

Chap. C (missions).- Réduction de 25.000 frs

Chap. D (matériel) - Réduction de 134.000 frs

Chap. E (correspondance télégraphique) - Réduction de 50.000 frs.

Chap. F (sociétés coopératives).

M. NOULENS, demande la suppression du chapitre, beaucoup de ces sociétés faisant de la politique.

M. DEBIERRE, dit qu'il faudrait savoir dans quelles conditions ces dépenses ont été engagées. Elles l'ont été d'une manière irrégulière probablement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Pour amener la suppression de ces organes parasitaires, je propose une réduction de 50.000 frs.
(Adopté)

Chap. H (cherté de vie).- Réduction de 26240 frs.

FINANCES.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 8 (service de l'emprunt).

M. LE PRESIDENT. - Connaissez-vous le coût du dernier emprunt?

M. LE RAPPORTEUR. - NON,

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous pouvons toujours voter le crédit, ce qui ne nous empêchera pas de demander le renseignement.
(Approbation)

Chap. 19 (intérêts des obligations de la défense nationale).

M. LE PRESIDENT. - Le crédit est insuffisant; il faut donc prévoir un crédit supplémentaire. Le rapport pourrait le faire remarquer. (Approbation).

Chap. 25 (intérêts de la dette flottante du Trésor).

M. RIBOT, propose, le crédit étant insuffisant, une réduction de 1.000 frs, pour obtenir des explications du Gouvernement, et pour que la Chambre soit appelée à en délibérer de nouveau. (Adopté).

Chap. 56.)Administration centrale).-

M. LE PRESIDENT. - Une disposition de la loi de finances augmente les traitements du ministre et du sous-secrétaire d'Etat; mais, comme ce chapitre n'en tient pas compte, un crédit supplémentaire sera nécessaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cette augmentation pourrait trouver sa contre-partie dans des économies.

M. JEANNENEY, demande si le ministre des finances a donné une réponse au sujet du régime des voitures ministérielles.

M. LE PRESIDENT. - Je viens de lui envoyer une lettre de rappel à ce sujet.

Chap. 57 (indemnités);

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'ai pu constater que le personnel ne travaille pas beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Il y a des abus. Certains fonctionnaires des finances ont des occupations extérieures auprès de parlementaires. D'autres, sous prétexte qu'ils travaillent jusqu'à midi, ne reviennent que très tard. Dans ces conditions, comme ils sont souvent absents de leur bureau, ils ne demandent qu'à faire des heures supplémentaires. Une réduction de 76.775 frs est possible. (Approbation)
Chap. 70 (agence financière de New-York.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose une réduction de 40.000 frs, en vue d'amener la liquidation de cette agence. (Adopté)
Chap. 104 (cadastre).- Réduction de 7.250 frs
Chap. 105 (indemnités).- Réduction de 10.000 frs, proposée par l'administration elle-même.
Chap. 117 (secours aux anciens percepteurs).

M. LE RAPPORTEUR, dit qu'un certain mouvement se produit dans le personnel.

M. MARRAUD, ajoute qu'il est grave.

M. LE PRESIDENT. - D'autant plus que ce personnel a toujours été discipliné.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est une question à examiner.

Chap. 118 (personnel départemental de l'enregistrement).- Réduction de 500.000 frs.

Chap. 120 (indemnités) - Réduction de 100.000 frs

Chap. 126 (location d'immeubles).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne faut pas que cette question de concentration de bureaux, que l'on invoque, engage celle du renforcement. Il s'agit de deux choses distinctes.

M. BIENVENU-MARTIN, dit que la commission des finances de la Chambre

a demandé que cette concentration fut réalisée le plus tôt possible.

M. LE PRESIDENT. - On n'est pas encore en mesure de la réaliser.

Dans ces conditions, je propose la suppression du chapitre. (Adopté).

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Chap. A (fonds spécial des emprunts de la défense nationale).

M. RIBOT, estime que ce fonds de soutien devrait figurer au budget ordinaire; ce serait une manière de préparer sa suppression.

M. LE PRESIDENT.- L'amortissement d'un emprunt est une dépense ordinaire. Nous pourrions donc faire passer, en effet, ce chapitre au budget ordinaire. Lorsque nous voterons les ressources, nous ferions l'équilibre soit à l'aide des ressources ordinaires, soit, comme cela s'est déjà fait parfois avant la guerre, à l'aide de ressources extraordinaires. Ne nous faisons pas d'illusion: ce budget n'est pas sincère; il est factice.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - En créant ce fonds, on n'a pas eu la pensée de faire un amortissement; il fallait maintenir le cours de la rente.

M. LE PRESIDENT. - En réalité, il s'agit d'une dépense permanente qui va s'imposer longtemps. Il serait bon de diriger le Gouvernement vers une politique d'amortissement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cela est indispensable étant donné que nous avons plus de 200 milliards de dettes.

M. LE RAPPORTEUR, objecte que si ce crédit passe au budget ordinaire, son caractère change. C'est une grosse question.

M. DUBOST, dit qu'un amortissement n'est pas possible en ce moment, étant donné la situation. On impose au contribuable le maximum possible d'impôts.

(Le chap. A est renvoyé au budget ordinaire par 6 voix contre 4.)

M. LE RAPPORTEUR, demande à M. le Rapporteur Général de faire connaître cette mesure au Sénat, car il n'en est pas partisan.

Chap. J (allocations aux petits retraités).— Renvoyé au budget ordinaire.

Chap. T (liquidation des stocks).-

M. LE PRESIDENT. - J'ai protesté contre la nomination d'un directeur de la liquidation des stocks en donnant ma démission de président de la commission de contrôle. Je demande une réduction de 20.000 frs à titre d'indication. (Adopté).

Chap. W (perceptions de la Seine.) - Renvoyé au budget ordinaire.

La séance est levée à 19 heures.

—:—:—:—:—:—:—:—:—:—:

Le Président de la Commission des Finances

Allen Burt